

COMITE DE QUARTIER
CŒUR DE VILLE

Agde, le 17 Mars 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2016
COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

1 Vie quotidienne :

B01/02/16 - Rue du Bourg :

Pouvez-vous installer un panneau "Dépôt d'ordures Interdit" dans la rue du Bourg vers l'habitation n°1 ?

Réponse :

Ce panneau a été installé.

B02/02/16 – Les Halles

Prévoir le nettoyage des vitres aux Halles et resceller plusieurs pavés tout autour.

Réponse :

Le service concerné a pris en compte la demande du nettoyage des vitres.
Les autobloquants vont être partiellement repris.

B03/02/16 - Place Gambetta

Pouvez-vous refixer les barrières sur la place Gambetta ?

Réponse :

Après une visite avec la Police Municipale et Mme LABATTUT, ces barrières ne seront pas réinstallées au vu des détériorations constantes. En revanche, la création d'un zébra au sol pour interdire le stationnement devant l'espace terrisse a été réalisé.

B04/02/16 - Rue Charleval, Rue du Bourg, Rue de l'Amour

Pouvez-vous effacer des tags dans la rue Charleval, rue du Bourg et "le Petit Casino" rue de l'Amour?

Réponse :

Pour le nettoyage des graffitis, le SIVOM n'intervient sur les murs des maisons privées que sur demande des propriétaires ou des locataires au numéro vert ou en complétant une demande spécifique.

B05/02/16 - Kiosque Place du 18 Juin

Pouvez-vous condamner le "passage bateau" par une borne située près du kiosque à coquillages sur la Place du 18 juin?

Réponse :

Cette demande est en cours d'étude avec le service des droits de place afin de ne pas gêner l'installation des marchés ambulants

B06/02/16 – Place des Aires :

Les fils des lignes téléphoniques sont arrachées au n°3, Place des Aires, ainsi que dans la rue de la Maîtrise.

Réponse :

Une demande d'intervention à Orange a été faite pour l'intervention au numéro 3, place des Aires ainsi qu'une demande d'intervention à ERDF pour la rue de la Maîtrise.

B07/02/16 : Rue Jean Jacques Rousseau / Rue Ernest Renan

Pourrait-on remplacer le "Céder le passage " par un "Stop" à l'intersection de la rue Jean Jacques Rousseau et rue Ernest Renan?

Réponse

Un avis favorable a été émis par M BENTAJOU et l'installation va être réalisée prochainement.

POLICE MUNICIPALE

B08/02/16 : Rue Raymond Pitet

Stationnement anarchique rue Raymond Pitet le vendredi soir (voir si la salle des prières n'a pas réouverte).

Réponse

A ce jour, plusieurs contraventions ont été effectuées. Nous ne constatons plus de stationnement anarchique ces derniers temps.

B09/02/16 : Rue Saint Sever

Dans la rue Saint Sever, un riverain possède un rottweiler qui n'est toujours pas attaché.

Réponse

Deux équipes se sont rendues sur place. Lors des deux contrôles : RAS.

Un effectif a pris contact avec le propriétaire qui s'est engagé à régler ce problème. Les équipes veilleront à ce que ce soit fait.

B10/02/16 : Rue Jean Roger

Des nuisances sonores provoquent des gênes le soir à l'épicerie de nuit située rue Jean Roger.

Réponse

Conscients du problème, nous avons demandé et fait effectuer un aménagement aux abords de l'Épicerie Sociale, rue du Concile, qui jouxte le point rétréci de la Place Gambetta où se trouvent quelques problèmes de stationnement.

Concernant la Place Gambetta, la réhabilitation du site dans son intégralité devrait solutionner le problème. Nous veillons à ce que la circulation soit fluide.

Il est à noter que concernant le stationnement dans le Centre Historique, il a été procédé à 1219 contraventions en 2015. La vigilance reste de rigueur.

A ce jour, aucune doléance déposée au Poste des Polices.

B11/02/16 : Place Gambetta

Le stationnement est anarchique Place Gambetta.

Réponse

Conscients du problème, nous avons demandé et fait effectuer un aménagement aux abords de l'Épicerie Sociale, rue du Concile, qui jouxte le point rétréci de la Place Gambetta où se trouvent quelques problèmes de stationnement.

Concernant la Place Gambetta, la réhabilitation du site dans son intégralité devrait solutionner le problème. Nous veillons à ce que la circulation soit fluide.

Il est à noter que concernant le stationnement dans le Centre Historique, il a été procédé à 1219 contraventions en 2015. La vigilance reste de rigueur.

B12/02/16 : Rue Terrisse

Suspicion de vente de tabac au 2ème étage du n°17 rue Terrisse.

Réponse

Rien à signaler

B13/02/16 : Rue Ernest Renan

Signalement de scooters roulant en sens interdit rue Ernest Renan.

Réponse

Il est à rappeler que de nombreux contrôles ont été effectués en 2015. A savoir 86 contrôles et 67 contraventions.

La programmation de divers contrôles vont être mis en place très prochainement. A ce jour, nous constatons qu'une nette amélioration se fait ressentir mais restons néanmoins vigilants.

ESPACES VERTS

B14/02/16 : Place du Jeu de Ballon

Pouvez-vous replanter un arbre sur la place du jeu de ballon?

Réponse

En cours d'étude avec le service des droits de place afin de ne pas occasionner de difficulté lors de l'installation des marchés ambulants.

SICTOM

B15/02/16 :

Pourrait-on demander à la Société Nicollin de prévoir 2 passages pour vider les conteneurs situés dans la rue Jacques Roux?

Réponse :

Les équipes de collecte concernées affirment ne pas rencontrer de problème particulier avec ce conteneur. Il a pu y avoir quelques débordements mais rien de significatif.

Le SICTOM peut éventuellement envisager la mise en place d'un conteneur supplémentaire afin de doubler la capacité du bac existant mais n'effectuera en aucun cas de collecte supplémentaire.

DIVERS

B16/02/16 :

Afin d'embellir "le haut de la montée du plazza", le comité suggère de poser des barrière-chicanes pivotantes avec des jardinières fixes.

Réponse :

Une étude est en cours pour positionner des jardinières suspendues avec des fleurs artificielles.

Demande B17/02/16 :

Pourrait-on installer une "rampe d'accès pour handicapés et poussettes" à l'intérieur de la Maison des Savoirs (du Hall à la fosse)?

Réponse :

Une visite sur place avec la responsable est programmée afin de définir les besoins.

2 Sécurité

- Dégradation : 1
- Problème des voisinages : 2
- Squats / SDF :6
- Trouble de l'ordre public : 15
- Interpellations :4
- Nuisances sonores :5
- Dépôts d'encombrants : 12
- Agressions : 3
- rixes :3

B) Grands Travaux :

Point avancement PAVE en cours (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (D. Saignes)

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. C'est la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Elle définit le handicap dans toute sa diversité et apporte de nombreux changements (prestation de compensation, maisons départementales du handicap, accessibilité, obligation d'emploi en milieu ordinaire, etc).

Les 4 points forts de cette loi sont :

1. La prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) ;
2. La continuité de la chaîne de déplacement (bâti, voirie, ERP, transports, signalétique et systèmes d'information) ;
3. La concertation avec les usagers concernés au travers notamment de la Commission Communale d'Accessibilité nouvellement mise en place (septembre 2015) ;
4. L'audit de l'accessibilité et la programmation de la mise aux normes : En ce qui concerne les espaces publics, c'est l'objet du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Le PAVE est donc un outil qui doit permettre :

- De caractériser l'état de l'accessibilité actuelle de la chaîne de déplacement ;
- D'identifier les points durs en termes d'accessibilité et d'élaborer un projet de mise en conformité proposant des solutions alliant confort et usage ;
- De définir un programme de mise en accessibilité qui hiérarchise, évalue financièrement et planifie les actions à mener.

Il est établi en cohérence avec les études d'aménagement d'espace public (accessibilité ERP, Schéma Directeur des Espaces Publics, PLU, Ad'AP Transports et Bâtiments, Schéma Directeur des Voies Douces).

La démarche consiste à procéder, sur les secteurs urbanisés de la commune, à l'identification des lieux générateurs de déplacements qui sont ensuite mis en relation par des itinéraires privilégiés. L'ensemble de ces itinéraires à enjeu d'accessibilité fait ensuite l'objet d'un diagnostic et de propositions d'aménagement pour leurs mises aux normes (NB : Aucun délai réglementaire de mise en application du plan n'est fixé à ce jour).

L'élaboration de cet outil a été confiée au bureau d'études ASCODE. Elle passe par 4 étapes :

1. L'Analyse fonctionnelle du territoire communal qui permet de recenser les cheminements, les ERP, les arrêts de bus, les offres de stationnement, puis de dégager les lieux à enjeux d'accessibilité, puis les itinéraires,
2. Le diagnostic détaillé, phase actuellement en cours sur notre commune, qui conduit à dresser l'état des lieux sur la base des itinéraires à enjeux validés et permet de repérer les points de non-conformité (Cf. arrêté 15/01/2007) ;
3. Les propositions d'aménagement nécessaires à la mise en conformité des itinéraires expertisés ;
4. L'estimation financière et la proposition d'un plan d'action permettant d'aboutir compte tenu de l'estimation sommaire des travaux à la programmation pluriannuelle des actions.

Le document ainsi élaboré sera soumis à l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité et Vie Quotidienne puis à l'approbation par le Conseil Municipal (prévue pour juin 2016) avant toute mise en œuvre.

La mise en place d'un suivi et d'une évaluation des aménagements prévus au plan et la planification des modalités d'actualisation et de révision du plan seront envisagées afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Point avancement permis Centre Technique Municipal (F. Toos)

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu avant la prochaine saison estivale et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016-Début 2017.

Fossé pluvial entre l'Hérault et l'avenue du 8 mai 1945 (D. Saignes)

Dans le cadre du diagnostic des réseaux, les services de la Commune ont constaté des anomalies sur les réseaux d'eaux usées et pluviales. A ce titre des travaux de réhabilitation des réseaux et branchements ont débuté dans le courant du mois de février 2016. Ils ont consisté à améliorer l'écoulement des eaux de pluie vers le fleuve Hérault et réparer les branchements d'eaux usées des habitations qui traversent le réseau pluvial.

Le montant de l'opération est estimé à 12 000 € HT.

Identification des travaux sur les voiries communales sur le site de la Ville (D. Saignes)

Dans la continuité du projet de service mené par la Direction Voirie & Réseaux sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) propre à la Commune, l'identification des travaux sur le site de la Ville est une application utile à tous les administrés de notre commune.

L'idée retenue est de recouper les informations d'ouverture de travaux avec des arrêtés de voirie supérieurs à 5 jours et avec la cartographie de la ville surlignée du découpage des comités de quartiers.

Une information utile sur la nature des travaux, leur positionnement, et leur impact dans le temps.

Ce nouvel outil sera mis à jour périodiquement en concertation avec le service de la domanialité, de l'informatique et de la Direction Voirie & Réseau qui pilote le projet.

Louis BENTAJOU suggère qu'un mémoire des « travaux effectués » soit accessible sur le site.

Ecole Anatole France – Transformation des anciens appartements de fonction en deux nouvelles salles de classes. (F. Toos)

Le site de l'école Anatole France va accueillir l'école occitane de la Calandreta au niveau des bâtiments côté rue Brescou. Il sera ajouté 3 bâtiments en rez de chaussée pour que cette école puisse remplir son programme.

En parallèle, des travaux importants de rénovation de l'école Anatole France vont être entrepris :

- Création de deux classes au 1er étage
- Rénovation de deux autres en rez de chaussée
- Agrandissement du réfectoire

La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 660 000 € T.T.C.

Le début des travaux est prévu pour début juillet 2016. Les deux classes au premier étage devraient être livrées pour la rentrée 2016, tandis que celle de la Calandreta est prévue pour la rentrée 2017.

Ecole Albert Camus – Changement des menuiseries existantes et réfection des clôtures (F. Toos)

Un programme pluriannuel de travaux de remplacement des menuiseries extérieures a été engagé depuis plusieurs années avec le Département Education sur le groupe Scolaire Albert Camus.

Ce programme a été mis en place en 2010 et étalé jusqu'en 2016, sauf en 2011.

Récapitulatif des investissements par années :

- 2010 : 30 000 € T.T.C
- 2012 : 45 000 € T.T.C
- 2013 : 30 000 € T.T.C
- 2014 : 30 000 € T.T.C
- 2015 : 30 000 € T.T.C
- 2016 : 15 000 € T.T.C

Une enveloppe financière de 180.000 € T.T.C a été investie afin de rénover la totalité des menuiseries de cette école.

La dernière tranche de remplacement est prévue lors des vacances scolaires au mois d'avril 2016.

Giratoire Capelier (D. Saignes)

Le carrefour boulevard Général de Gaulle/rue Richelieu est l'un des points noirs en matière de fluidité de la circulation notamment en saison estivale.

A l'occasion du plan de circulation plusieurs propositions ont été faites afin d'améliorer les conditions de circulation. Il a été envisagé de supprimer le système de feux tricolores et d'y substituer un giratoire.

Compte-tenu de l'emprise nécessaire à la réalisation d'un aménagement fonctionnel, cette opération ne peut être réalisée qu'à la condition de supprimer le bâtiment Capelier. Cette réalisation permettrait d'assurer exactement les mêmes modalités de desserte des voies (rue J.J. Rousseau, rue du MT ST Loup, Avenue du Général de Gaulle, Rue Richelieu, maintenues dans leurs sens de circulation actuels) tout en garantissant une meilleure régulation des flux.

Le projet prévoit à la demande des élus une ouverture visuelle sur la Promenade qui sera traitée en pavés au droit du giratoire. La statue de Terrisse sera implantée au centre des escaliers permettant de la mettre en valeur. Les trottoirs autour du giratoire seront traités en pavés de basalte.

Le coût global du projet est estimé à 960 000 € T.T.C, comprenant :

- La déconstruction du bâtiment "Capelier" (60 000€),
- La reprise complète de la chaussée, la création du giratoire, la reprise des trottoirs au droit de celui-ci en pavés (415 000€),
- La création d'un réseau d'eaux pluviales (45 000€),
- L'ouverture sur la Promenade et son traitement en pavés (200 000€),
- Le traitement de la voirie et des trottoirs de la rue Richelieu jusqu'à la rue des Barris (180 000€),
- La reprise de l'éclairage public sur le giratoire et la mise en valeur de Terrisse (60 000€).

Présents :

M FREY, M. BENTAJOU, Mme MOTHES, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. TOOS, M. HERAL, M. RUIZ, M. LAROSE, M.FRANCES, M. LAPORTE, Mme MOUYSSET.

Représentants du comité de quartier :

Mme ABEL, Mme BELAMAN, Mme CATANZANO, Mme CHONE, Mme MALVEZY, Mme MOUYSSET, Mme SURJOURS

Absents excusés :

M. COUTURIER.

Absents :

M. ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, M. DEGRANGE, Mme HURTADO, M. MARCOUT, M. SENABRE,